

**CIRCULAIRE**  
A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 1<sup>er</sup> août 2018

LE PRESIDENT

A TOUTES LES FDC/FRC

C/18/052

**Objet : Dates d'ouverture 2018 de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau**

Monsieur le Président, Cher Collègue,


Veillez trouver ci-joint le tableau actualisé des dates d'ouverture de la chasse des migrateurs.

Nous attirons votre attention sur les cas de la barge à queue noire et du courlis cendré. Malgré l'avis favorable du CNCFS en vue de la levée de ces moratoires, le ministère s'apprête à les reconduire avec l'interdiction de la chasse de la barge à queue noire et la seule possibilité de prélever des courlis cendrés sur le domaine public maritime.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés de la situation de ces deux espèces, la FNC envisageant de faire un référé devant le Conseil d'Etat pour contester la reconduction des moratoires.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher collègue, en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président



Willy SCHRAEN

Pièce jointe : tableau des dates d'ouverture de la chasse du gibier d'eau et des migrateurs